

Le Salève, paradis des faux-monnayeurs !

Après avoir évoqué la semaine dernière l'affaire du faux-monnayeur du Salève, Jean-Luc Poulain, poursuivons dans cette même veine avec les nombreux articles consacrés à cette activité délictueuse que le Cultivateur Savoyard publiait à la fin du XIX^e siècle. Ainsi, dans son édition du 11 octobre 1879, le journal relate une affaire ayant également pour cadre le Salève, massif dont les grottes discrètes semblent appréciées des faux-monnayeurs... « Un sujet italien, du nom de Formentini Frédéric, charpentier de son état et travaillant à Mornex, a été mis à la disposition du Parquet de Saint-Julien, comme inculpé du délit d'émission de fausse-monnaie. Un de ses camarades, originaire d'une localité voisine de Mornex, a été arrêté le même jour par la gendarmerie, sous la même inculpation. Il s'agit de monnaies d'argent à l'effigie helvétique. »

Toujours dans le même secteur, une autre affaire est évoquée dans l'édition du 9 novembre 1885 : « Deux gendarmes de Reignier, en tournée au pied du Salève, dans la direction de Monnetier à Veyrier, ont aperçu un individu dont les allures leur parurent suspectes. Les gendarmes s'approchèrent de cet individu et constatèrent qu'il fabriquait de la fausse monnaie. À l'approche des représentants de la force publique, le faux-monnayeur s'enfuit ; mais, se voyant poursuivi, il mit en joue l'un des gendarmes, qui l'ajusta de son côté, fit feu et atteignit le malfaiteur. Conduit à Saint-Julien, on trouva sur lui une centaine de francs, quelques pièces fausses à l'effigie de l'Helvétia et des cuillères en argent à la marque de l'hôtel d'Évian. »

Le 26 janvier 1889, le journal publie une mise en garde à destination de ses lecteurs : « Le public et les commerçants



J. J. 8074 Salève — Grotte de la Mule

Les grottes du Salève offraient-elles aux faux-monnayeurs un lieu discret pour leurs activités délictueuses ?

auront soin, à partir de ce jour, lorsqu'ils recevront en paiement des pièces de monnaie d'argent, de vérifier les suivantes que nous leur signalons : pièces de 5 francs à l'effigie de Louis-Philippe, au millésime de 1841 ; pièce de 5 francs à l'effigie de Victor-

Emmanuel, 1871 ; pièce de 2 francs, effigie de Napoléon III, 1863 ; pièce de 1 franc, même effigie et même année ; pièce de 1 franc, effigie de la République, 1871 ; pièce de 50 centimes, même effigie et même année. Toutes ces pièces sont admirablement frappées

et ont le même poids qu'une pièce de bon aloi ; mais elles sont en plomb recouvert d'une feuille d'argent très mince. » À l'époque, le fait de mordre une pièce avec ses dents permettait à coup sûr de reconnaître les fausses pièces de monnaie en plomb.

La même année, mais en novembre, le Cultivateur relate trois arrestations : « Trois Italiens qui avaient réussi à écouler un certain nombre de fausses pièces de cinq francs dans l'arrondissement de Saint-Julien ont été arrêtés par la brigade de gendarmerie de Frangy et écroués à la maison d'arrêt de Saint-Julien. Ils ont été arrêtés en divers endroits. »

Enfin, le 28 décembre 1889, nouvelle affaire : « De nombreuses plaintes d'émission de fausse monnaie étant parvenues au Parquet de Saint-Julien, les gendarmes de Frangy et de Cruseilles ont opéré une nouvelle perquisition au domicile des époux Portigliati, à Cernex. On a évalué à 8 000 francs les pièces fausses mises en circulation, et l'équivalent de cette somme a été caché par les inculpés qui voulaient acheter quelques jours avant leur arrestation une propriété d'une valeur de 5 000 francs. »

DOMINIQUE ERNST